

DEPARTEMENT DU JURA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNE DE MONT S/S VAUDREY

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre février à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Paulette GIANCATARINO, Maire.

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
15	11	15

**Présents :** Bernard BERTHAUD, Sylvain CROZE, Bernard FRAIZIER, Paulette GIANCATARINO, Liliane GOY, Nicolas KOEHREN, Thomas HUMBLOT, Arnaud LAVIGNE, Christian MAGDELAINE, Christian SAINTHOT et Solène VILLET.

**Date de Convocation :**  
28/01/2025

**Absents :** Marie-Hélène BILLOT, Stéphanie FAIVRE, Didier MOMBOBIER et Marie-Anne SALVADORI

**Date d'Affichage :**  
05/02/2025

**Pouvoir :** Marie-Hélène BILLOT pour Paulette GIANCATARINO, Stéphanie FAIVRE pour Liliane GOY, Didier MOMBOBIER pour Arnaud LAVIGNE, Marie-Anne SALVADORI pour Bernard BERTHAUD

**N° : 2025/08**

**Secrétaire de séance :** Liliane GOY

**OBJET :**  
**Solidarité avec la population de Mayotte**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,  
Vu l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet événement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Mont-sous-Vaudrey tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, souhaite que la commune de Mont-sous-Vaudrey contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 300 €
- à la Protection civile dont l'adresse du siège social est Tour Essor 14 rue Scandicci 93500 Pantin
- approuve ce soutien à la population de Mayotte,
- habilite Madame le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,

Ainsi fait et délibéré à la date susdite,  
Et ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme,

La Maire, Paulette GIANCATARINO


